

Communiqué

L'UIMM et les organisations syndicales s'engagent pour favoriser l'emploi dans les entreprises de la métallurgie

Paris, 7 mai. L'UIMM et les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO de la métallurgie ont conclu ce jour un accord national sur des mesures visant à préserver et favoriser l'emploi dans les entreprises de la métallurgie. Pour sa part, la CGT a indiqué qu'elle donnerait sa position définitive le 14 mai prochain.

Considérant que seule une industrie forte est en mesure de tirer l'économie vers la croissance et par conséquent vers l'emploi, l'UIMM et les organisations syndicales font de la sauvegarde de l'emploi une priorité. Elles se sont entendues sur des solutions et dispositifs innovants pour mettre à profit les périodes de sous-activités au développement des compétences et des qualifications des salariés afin que les entreprises soient prêtes à aborder la reprise économique dans les meilleures conditions.

Formation et chômage partiel

Rappelant l'importance de la formation professionnelle dans le déroulement de la carrière des salariés, les signataires ont souhaité faciliter la mise en œuvre des formations, pendant ou en dehors du temps de travail, pour prévenir le recours au chômage partiel ou encore combiner la formation avec la période de chômage partiel. Tous les dispositifs de formation pourront être mobilisés : le plan de formation, la période de professionnalisation ou le DIF (droit individuel à la formation).

Au-delà de cet accord, les partenaires sociaux se sont également mobilisés par le biais de leur organisme collecteur, l'OPCAIM, en mobilisant à titre exceptionnel 50 millions d'euros pour assurer une partie du financement des rémunérations des salariés qui suivent une action de formation avant ou pendant le chômage partiel.

Prêt de main d'œuvre

L'UIMM et les organisations syndicales signataires ont décidé de favoriser le dispositif de prêt de main d'œuvre pour les entreprises traversant une période difficile. Ce dispositif vise à mettre à la disposition d'une autre entreprise certains de ses salariés.

Il permet aux salariés d'éviter des mesures de chômage partiel ou encore de licenciement économique. Il leur permet également de développer leur expérience professionnelle et favorise ainsi leur employabilité.

L'entreprise employeur peut, par ce biais, conserver ses compétences et retrouver rapidement une pleine activité lors du retour de la croissance.

L'entreprise utilisatrice, quant à elle, bénéficie du concours de salariés compétents et immédiatement opérationnels.

Emploi des jeunes

L'UIMM et les organisations syndicales se sont engagées à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes dans l'entreprise, notamment grâce aux contrats d'apprentissage et aux contrats de professionnalisation.

Malgré la conjoncture économique difficile, les partenaires sociaux ont pour ambition de maintenir le nombre de ces contrats au niveau de ces deux dernières années. Il s'agit de permettre le recrutement de 35 000 jeunes en contrat en alternance.

A cette fin, un groupe de travail paritaire sera mis en place, avant le 1^{er} juin 2009, pour élaborer des propositions visant à atteindre, voire, améliorer cette ambition.

D'autres mesures, détaillées dans l'accord, ont été envisagées pour faciliter l'emploi des jeunes : parcours de professionnalisation dans les centres de formation et « Préparation Opérationnelle à l'Emploi », accompagnement de la mobilité géographique...

L'ensemble des engagements pris dans cet accord démontre la volonté des partenaires sociaux de la métallurgie de mettre rapidement en œuvre des solutions destinées à maintenir, voire, favoriser l'emploi dans les entreprises de la métallurgie.

« Le maintien du lien entre les salariés et les entreprises et l'accès à l'emploi des jeunes dans le secteur industriel ont été les moteurs de cet accord qui permettra de donner à nos entreprises les meilleures armes pour affronter cette période difficile tout en préparant déjà l'avenir » a déclaré Jean-François Pilliard, Délégué général de l'UIMM, à l'issue de la négociation.